

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° 7-2024
Séance du 07 mars 2024

**DATE DE
CONVOCATION :**

29 février 2024

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

OBJET :

**RETRAIT DE LA
DELIBERATION 1-
2020 FIXANT LES
INDEMNITES DU
PRESIDENT**

Le 07 mars 2024 à 18 h 30, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Lionel HOUÉE.

Etaient présents : Lionel HOUÉE, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX, Nadine PEPIN, J-Frédéric NICOLAS, Jennifer MEILLER, Frédéric FEVRE, Joris BARBE, Sébastien BERNA

Etaient absents : Martine FRANCOIS, Fanny BOUVERET

Secrétaire : Nadine PEPIN

VU la délibération 4-2020 du 24 juin 2020 fixant les indemnités du Président,

VU les observations émises par le SGC d'Auxonne en date du 08 février 2024 qui expose que le taux d'indemnité indiqué dans la délibération est non conforme et devrait être de 16.93% comme indiqué sur ses relevés d'indemnités,

CONSIDERANT que conformément aux préconisations du SGC il convient de retirer la délibération 4-2020 du 24 juin 2020,

Le comité syndical, après exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de retirer la délibération 4-2020 du 24 juin 2020 fixant les indemnités du Président

AUTORISE le Président à signer tout acte et document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi pour extrait conforme, fait à Brazey en Plaine le 07 mars 2024

Le Président,



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture par courrier et de la publication le 08/03/24

